

## Directives générales pour les vendeurs de produits du Northern Lights Festival Boréal



**Northern Lights  
Festival Boréal**

Ces règlements et directives font partie des engagements contractuels des fournisseurs envers le Northern Lights Festival Boréal (NLFB). Ils ont été établis pour fournir des règles opérationnelles claires afin d'améliorer l'expérience des visiteurs du festival et de s'assurer que les fournisseurs respectent tous les délais, les règlements et les lignes directrices exigés par NLFB. **En posant votre candidature, vous vous engagez à mener vos activités conformément à tous les règlements et lignes directrices de la NLFB, y compris (mais sans s'y limiter) les lignes directrices générales à l'intention des vendeurs. Le non-respect de toutes les règles peut entraîner la perte de l'espace pour la journée et/ou le week-end et l'exclusion de tous les événements futurs.**

### **CANDIDATURE/ADJUDICATION/ACCEPTATION /CONTRAT**

#### **CANDIDATURE & ADJUDICATION**

**Date limite des candidatures : 14 mars 2025, sans prolongation ni exception**

**Tout vendeur ayant une installation de plus de 30 pieds de large ne doit pas poser sa candidature en raison des restrictions d'espace.**

#### **Processus d'adjudication**

Les candidatures seront évaluées à l'aveugle après la date limite de dépôt des candidatures et les vendeurs recevront les résultats par courrier électronique en avril.

#### **ACCEPTATION ET CONTRAT**

Pour les candidats retenus, **l'offre de participation au festival est CONDITIONNELLE jusqu'à ce que toutes les conditions ci-dessous soient remplies.** Tous les documents doivent être envoyés au bureau du NLFB à l'adresse [logistics@nlfb.ca](mailto:logistics@nlfb.ca). Tout retard ou dépassement de délai est un motif de retrait de l'offre conditionnelle à la discrétion des coordinateurs logistiques.

## CONTRAT DES VENDEURS

- Un contrat légal décrivant les conditions de participation au festival. Les **vendeurs DOIVENT respecter tous les aspects de leur contrat**, faute de quoi ils risquent de se voir retirer la possibilité de participer au week-end et/ou d'être interdits de participation au festival à l'avenir.

## CERTIFICAT D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE

- Les vendeurs d'artisanat et de détail ont besoin d'une couverture de 2 millions de dollars avec le Festival Northern Lights Boréal et la Ville du Grand Sudbury nommés comme assurés additionnels.

## HEURES D'OUVERTURE

- Les heures d'ouverture du NLFB sont le vendredi de 17h à minuit, le samedi de 11h à minuit et le dimanche de 11h à 23h.
- Les vendeurs doivent rester ouverts pendant toutes les heures du festival jusqu'au coucher du soleil, sauf autorisation contraire des coordinateurs logistiques. Le fait de ne pas rester ouvert pendant toute la durée du festival constitue une infraction grave et sera sanctionné.
- Les vendeurs peuvent, à leur discrétion, ouvrir plus tôt et fermer plus tard que les heures prévues dans leur contrat.

## ESPACE DE STAND ET PRÉSENTOIRS

- Tous les vendeurs doivent limiter leurs activités à l'espace de stand désigné. Les stands ne doivent pas obstruer les allées ou les stands voisins.
- **La taille de l'emplacement du vendeur (largeur et profondeur) sera déterminée par le contrat du vendeur. Une fois les contrats finalisés, nous ne pouvons pas répondre aux demandes de parcelles plus grandes.**
- Les organisateurs du festival déterminent l'emplacement des stands. Les candidats retenus seront informés de l'emplacement du stand à une date proche du festival. **L'emplacement est susceptible d'être modifié jusqu'au début du festival (y compris les révisions de cartes) à la discrétion des coordinateurs logistiques.**
- Chaque stand doit être visuellement attrayant et refléter les produits ou services offerts. Nous encourageons les installations créatives et attrayantes pour attirer les festivaliers.

## REDEVANCES, AMENDES ET PAIEMENTS DES VENDEURS

Type de contrat	Coût	Définition
A but non lucratif Stand du vendeur - 10' x 10'	\$65 +HST	Espace de 10' x 10'. La disponibilité de l'électricité est limitée, sur demande uniquement. Premier arrivé, premier servi. Apportez votre propre stand/auvent.
Artisans Stand du vendeur - 10' x 10'	\$250 +HST	Espace de 10' x 10'. La disponibilité de l'électricité est limitée, sur demande uniquement. Premier arrivé, premier servi. Apportez votre propre stand/auvent.
Artisans Stand du vendeur - 10' x 20'	\$500 +HST	Espace de 10' x 20'. La disponibilité de l'électricité est limitée, sur demande uniquement. Premier arrivé, premier servi. Apportez votre propre stand/auvent.
Revendeur Stand du vendeur - 10' x 10'	\$500 +HST	Espace de 10' x 10' pour le stand. Un circuit de 110 volts, 15 ampères, est inclus. Apportez votre propre stand, auvent ou camion.
Revendeur Stand du vendeur - 10' x 20'	\$750 +HST	Espace de 10' x 20' pour le stand. Un circuit de 110 volts, 15 ampères, est inclus. Apportez votre propre stand, auvent ou camion.
Revendeur Stand du vendeur - 10' x 30'	\$975 +HST	Espace de 10' x 30' pour le stand. Un circuit de 110 volts, 15 ampères, est inclus. Apportez votre propre stand, auvent ou camion.

## **EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRODUITS ARTISANAUX**

- Les vendeurs artisanaux sont tenus de proposer des produits fabriqués au moins à 50 % à la main. Cela permet de garantir l'intégrité et le caractère unique des produits présentés au festival. Tout manquement à cette règle peut entraîner la révocation de l'autorisation de participer au week-end et/ou l'interdiction de participer au festival à l'avenir.
- Tout changement ou ajout aux produits approuvés doit être soumis à l'approbation du coordinateur logistique.

## **AUTRES OBLIGATIONS DU VENDEUR**

- Tous les exposants acceptent de se conformer aux règles et règlements énoncés par le Northern Lights Festival Boréal, y compris :
  - Pas de sollicitation directe, d'accostage ou de troubles de l'ordre public.
  - Il est interdit de perturber les spectateurs ou les autres participants.
  - La distribution de documentation n'est autorisée qu'à l'intérieur de la zone désignée pour le stand.
  - Aucune amplification électronique n'est autorisée à partir des stands ou des tables.
  - Les exposants sont responsables de l'enlèvement des débris causés par leur matériel.
  - Les exposants doivent occuper l'espace désigné dans le contrat.
  - Chaque exposant doit afficher de manière visible le nom de son entreprise à l'intérieur de l'espace qui lui a été attribué.
  - Les tentes et les structures doivent être conformes aux codes du bâtiment et à la réglementation en matière d'incendie.
  - Les vendeurs sont tenus de fournir tous les cordons électriques et rallonges nécessaires. Des prises électriques seront fournies le cas échéant.
  - Le vendeur doit toujours faire preuve de respect envers le personnel, les bénévoles, les partenaires et les clients de la NLFB. Tout manquement à cette règle peut entraîner l'exclusion des festivals futurs. Tout recours à la violence ou à des propos haineux à l'égard d'une personne entraînera la résiliation immédiate du contrat de vente.
- Les vendeurs dont la demande en électricité est élevée peuvent encourir une surcharge électrique (allant de 50 \$ à 200 \$), qui sera précisée dans le contrat.
- L'exposant indemnise et libère le Northern Lights Festival Boreal, ses employés et ses bénévoles de toute réclamation ou responsabilité découlant de l'exploitation et de la présentation de son exposition et de ses concessions.

- L'exposant est responsable de tout dommage causé au Festival Northern Lights Boréal ou aux locaux de la Ville du Grand Sudbury en raison de l'exploitation et de l'exposition de son stand.
- Les règles de santé, de sécurité et d'incendie en vigueur sur le site doivent être respectées sans délai.
- Le vendeur est responsable de la sécurité de ses biens. NLFB, son personnel, ses directeurs et ses bénévoles ne sont pas responsables des biens perdus, volés, endommagés ou égarés.
- Les vendeurs doivent avoir terminé leur installation avant 15 heures le vendredi.

## **RÈGLES DE SÉCURITÉ**

- Chaque vendeur de NLFB est tenu d'apprécier et de respecter toutes les normes appropriées pour garantir la santé et la sécurité des vendeurs, du personnel, des clients, des artistes et des bénévoles. Ils doivent notamment être attentifs aux appareils et services de cuisson dangereux et à leur proximité avec les zones fréquentées par les visiteurs.
- Le personnel du festival peut se pencher sur tout danger notable et attend des vendeurs qu'ils y remédient.
- **La circulation des véhicules sur le site du festival pendant les heures de fermeture est strictement interdite. Il s'agit d'une question de sécurité qui sera appliquée. Il n'y aura pas d'exception. Le non-respect de cette règle entraînera l'exclusion éventuelle de l'organisation de futurs événements d'NLFB. Les véhicules doivent avoir quitté le site à 15 heures le vendredi et à 10 heures le samedi et le dimanche. Chaque soir, le service de sécurité du NLFB indiquera quand il est possible de déplacer les véhicules en toute sécurité après la dernière représentation sur la scène principale. Cela se fera au plus tôt 30 minutes après la fermeture de la scène principale.**

## **NLFB FOURNIRA AUX VENDEURS**

### **SÉCURITÉ DE NUIT**

- Ceci s'applique à la sécurité des éléments structurels et des présentoirs. NLFB n'est pas responsable des biens perdus, volés, endommagés ou égarés.

### **CINQ BRACELETS D'ADMISSION GÉNÉRALE AU MAXIMUM**

- Les vendeurs recevront jusqu'à cinq bracelets d'entrée générale pour leur personnel. Si le nombre de vendeurs est supérieur à cinq à un moment donné, le vendeur peut discuter de ses besoins avec les coordinateurs logistiques, mais il devra probablement acheter des cartes d'entrée supplémentaires.

- Les vendeurs dont l'activité est simple et qui disposent de peu de personnel devront se contenter de prendre les bracelets nécessaires.

## **GESTION DES DÉCHETS**

- Le vendeur doit retirer tous les déchets de son stand.
- NLFB mettra à disposition des bacs de gestion des déchets pour le compost, le recyclage et les ordures.